

## **LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2022**

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

### **DELIBERATION N°2022-236 : Choix des modalités de vote pour la séance**

Le Conseil Communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 15 novembre 2022 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

### **DELIBERATION N°2022-237 : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 septembre 2022**

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 septembre 2022.

### **DELIBERATION N°2022-238 : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX AIDES ECONOMIQUES AVEC LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES**

Le Conseil Communautaire approuve la convention relative aux aides aux entreprises avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, annexée à la délibération, et autorise Madame le Président à signer ladite convention et toutes autres pièces s'y afférentes.

### **DELIBERATION N°2022-239 : DISPOSITIF D'AIDES EPCI/LEADER EN FAVEUR DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES**

Le Conseil Communautaire approuve le projet d'avenant n°1 au règlement d'attribution des aides relatives au dispositif d'aides économiques EPCI / LEADER en faveur de l'économie de proximité, sur le territoire du GAL Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, annexé à la délibération, et autorise Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

### **DELIBERATION N°2022-240 : POLE TERRITORIAL DE SANTE - MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS**

Le Conseil Communautaire approuve la mise à disposition gracieuse des locaux - salles de réunions et bureaux de permanences - du Pôle Territorial de Santé de Saint-Flour à certaines structures à condition qu'elles soient associatives, qu'elles œuvrent pour le bien commun, et que les services qu'elles proposent soient gratuits pour les usagers et autorise Madame le Président à signer toutes pièces s'y afférant.

### **DELIBERATION N°2022-241 : PETITE ENFANCE ET ENFANCE JEUNESSE - CONVENTIONS DE GESTION ET D'OBJECTIF AVEC LES STRUCTURES GESTIONNAIRES POUR L'ANNEE 2022 - ADOPTION DE L'AVENANT N°1**

Le Conseil Communautaire approuve les projets d'avenants aux conventions de gestion et d'objectifs 2022 pour l'ensemble des gestionnaires et autorise Madame le Président à signer lesdits avenants aux conventions de gestion et d'objectifs, permettant le versement d'un premier acompte à hauteur de 80%.

### **DELIBERATION N°2022-242 : PETITE ENFANCE ET ENFANCE JEUNESSE - CONVENTIONS DE GESTION ET D'OBJECTIF AVEC LES STRUCTURES GESTIONNAIRES POUR L'ANNEE 2022 - ADOPTION DES ANNEXES FINANCIERES**

Le Conseil Communautaire,

✓ Approuve les budgets prévisionnels de fonctionnement de l'ensemble des opérateurs pour l'année 2022, comme suit :

- ALSH de Saint-Flour, Margeride, Planèze : 175 230,00 € ;
- ALSH de Saint-Flour « les p'tits filous » à Saint-Flour : 19 924,77 € ;
- ALSH de Pierrefort : 16 107,00 € ;
- ALSH de Chaudes-Aigues : 30 471,00 € ;
- RPE, dans son volet itinérant : 24 553,00 € ;
- Micro-crèche de Saint-Flour : 184 735,00 € ;
- Micro-crèche de Pierrefort : 172 377,00 € ;

✓ Approuve les projets d'annexes financières aux conventions de gestion et d'objectifs 2022 de l'ensemble des gestionnaires, prenant en compte pour certains les déficits 2021, comme suit :

- ALSH de Saint-Flour, Margeride, Planèze : 39 212,97 € (35 046,00 € + 4 166,97 €) ;
- ALSH de Saint-Flour « les p'tits filous » à Saint-Flour : 3 894,95 € ;
- ALSH de Pierrefort : 3 221,40 € ;
- ALSH de Chaudes-Aigues : 6 094,20 €
- RPE, dans son volet itinérant : 4 910,60 €
- Micro-crèche de Saint-Flour : 22 314,13 € (18 473,50 € + 3 840,63 €)
- Micro-crèche de Pierrefort : 17 237,70 € ;

✓ Autorise Madame le Président à signer lesdites annexes financières.

### **DELIBERATION N°2022-243 : MOBILITÉ - RECONDUCTION DU SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE POUR L'ANNEE 2023 (MOUV'PASS)**

Le Conseil Communautaire,

⚡ Approuve la reconduction du service de transport à la demande pour l'année 2023, conformément aux modalités et au règlement intérieur adoptés par délibération n°2018-196 du 24 juillet 2018 ;

- ⚡ Décide de reconduire le nombre de trajets maximal par usager et par an à 24 ;
- ⚡ Décide de reconduire la tarification du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à savoir :
  - ➔ 6 euros par trajet et par usager voyageant seul ;
  - ➔ 4 euros par trajet et par usager en cas de groupage ;
  - ➔ Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans ;

⚡ Approuve le quota de trajets et ladite tarification ainsi définis ;

⚡ Autorise Madame le Président à lancer la consultation sur la base du fonctionnement du service sus-défini, marché qui serait conclu pour l'année 2023 ;

⚡ Autorise Madame le Président à signer tout document contribuant à sa mise en œuvre.

### **DELIBERATION N°2022-244 : RECONNAISSANCE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE - COMPETENCE OPTIONNELLE « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT » - ANIMATION ET CONCERTATION DE BASSIN VERSANT**

Le Conseil Communautaire reconnaît l'intérêt communautaire de « l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique » (item 12° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement) dans le bloc de compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement » - préservation de la biodiversité et des ressources naturelles du territoire et autorise Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

### **DELIBERATION N°2022-245 : CONVENTION AVEC ECOSYSTEM POUR LA COLLECTE DES D3E EN DECHETTERIE**

Le Conseil Communautaire,

⚡ Constate la cessation, à compter du 30 juin 2022 à minuit, de la convention intitulée « Convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) Version 2021 » anciennement conclue avec OCAD3E ;

⚡ Autorise Madame le Président à signer avec OCAD3E l'acte intitulé « Acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) Version 2021 » dont un exemplaire est annexé à la délibération;

- ✚ Approuve le projet de contrat avec Ecosystem pour la collecte des D3E en déchetterie dont un exemplaire est annexé à la délibération ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce contrat.

**DELIBERATION n°2022-246 : MODIFICATION DE VOLUMES HORAIRE AU SEIN DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL**

Le Conseil Communautaire,

- ✚ Décide de modifier les emplois selon la quotité nécessaire pour chaque discipline, tel que définis ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :
  - Enseignement du violon/violon traditionnel/direction d'orchestre symphonique : +15 minutes hebdomadaire ;
  - Enseignement du piano : +15 minutes hebdomadaire ;
  - Enseignement de la guitare / musiques actuelles / formation musicale / chorale : +1h30 hebdomadaire ;
  - Accompagnement : +45 minutes hebdomadaire ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer les contrats de travail correspondants, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement.

**DELIBERATION N°2022-247 : SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES**

Le Conseil Communautaire,

- ✚ Désigne Mme Emilie BERNARD, directrice du CAUE, à la place de Mme Marie-Françoise CHRISTAENS et Mme Sylvie CIPIERE, Chargée d'Urbanisme à Saint-Flour Communauté, à la place de M. Julien MAJDI, membres de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable.

<b>4 représentants de Saint-Flour Communauté</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Pierre CHASSANG	M. Jean-Pierre JOUVE
Mme Emmanuelle NIOCEL-JULHES	Mme Annick MALLET
M. Bernard REMISE	M. Robert BOUDON
M. Michel ROUFFIAC	M. Adrien LAMAT
<b>4 associations</b>	
Fondation du patrimoine	
Association Cantal Patrimoine	
Fondation d'Entreprise Caisse d'Épargne Auvergne-Limousin	
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement	
<b>4 personnalités qualifiées</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Mme Sandrine DAUREIL, Animatrice de l'architecture et du patrimoine du PAH	Mme Laurie GACON, Médiatrice du PAH
Mme Emilie BERNARD, Directrice du CAUE	Mme Geneviève ROUX, Architecte du CAUE
Mme Véronique BREUIL-MARTINEZ, Conservatrice des antiquités et objets d'art du Cantal	Mme Guilaine PONS, Conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art du Cantal
Mme Marie-Aimée LEMARCHAND, Chargée de mission du SCOT Est-Cantal	Mme Sylvie CIPIERE, Chargée d'urbanisme à Saint-Flour Communauté

**DELIBERATION N°2022-248 : AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE PRISON EN BELVEDERE – PLACE J. BRISSON, SAINT-FLOUR - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Le Conseil Communautaire,



↓ Attribue les lots aux entreprises suivantes :

<b>LOTS - CORPS D'ETAT</b>	<b>Entreprises retenues</b>	<b>Estimation solution de base</b>	<b>Offres entreprises - solution de base en € H.T.</b>	<b>Estimation solution de base + tranche conditionnelle</b>	<b>Total avec tranches conditionnelles en € H.T.</b>
LOT N°01 - GROS OEUVRE	<b>DE ROSSO</b>	190 000,00 €	185 278,77 €	211 500,00 €	202 183,93 €
LOT N°02 - CHARPENTE METALLIQUE	<b>PRIVAT</b>	21 500,00 €	24 600,00 €	<b>21 500,00 €</b>	<b>24 600,00 €</b>
LOT N°03 - COUVERTURE - ZINGUERIE	<b>Infructueux</b>	48 000,00 €	Infructueux	48 000,00 €	Infructueux
LOT N°4 - FACADE	<b>Infructueux</b>	32 000,00 €	Infructueux	49 500,00 €	Infructueux
LOT N°5 - MENSUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	<b>COUTAREL MENUISERIE ALUMINIUM</b>	37 500,00 €	38 100,00 €	<b>37 500,00 €</b>	<b>38 100,00 €</b>
LOT N°6 - MENUISERIE EXTERIEURE METALLIQUE SERRURERIE	<b>PRIVAT</b>	74 500,00 €	57 613,00 €	102 000,00 €	77 507,00 €
LOT N°7 - ASCENSEUR	<b>ORONA</b>	40 000,00 €	23 200,00 €	<b>40 000,00 €</b>	<b>23 200,00 €</b>
LOT N°8 - SANITAIRE AUTONOME PREFABRIQUE	<b>Infructueux</b>	35 000,00 €	Infructueux	35 000,00 €	Infructueux
LOT N°9 - ELECTRICITE	<b>MOURGUES SARL</b>	12 000,00 €	12 294,46 €	40 300,00 €	45 565,91 €
LOT N°10 - PLOMBERIE	<b>MOURGUES SARL</b>	2 500,00 €	1 410,00 €	4 000,00 €	2 408,00 €
LOT N°11 - PLATRERIE PEINTURE	<b>SAS ROQUES</b>	12 500,00 €	11 347,92 €	<b>12 500,00 €</b>	<b>11 347,92 €</b>
<b>TOTAL € H.T.</b>		<b>505 500,00 €</b>	<b>353 844,15 €</b>	<b>601 800,00 €</b>	<b>424 912,76 €</b>

- ↓ Décide de notifier les marchés aux entreprises retenues, pour les solutions de base ;
- ↓ Déclare infructueux les lots N°03 - COUVERTURE - ZINGUERIE, N°4 - FACADE, N°8 - SANITAIRE AUTONOME PREFABRIQUE ;
- ↓ Décide de consulter directement pour ces trois lots sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu de l'article R.2122-2 du code de la commande publique ;
- ↓ Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux et tous documents nécessaires à la bonne exécution du marché dans le respect des délégations prises par délibération n°2020-136 du 30 juillet 2020 ;
- ↓ Autorise Madame le Président à notifier les tranches conditionnelles sous réserve des crédits suffisants.

#### **DELIBERATION N°2022-249 : BUDGET PRIMITIF 2022 - DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Le Conseil Communautaire,

- ↓ Adopte les décisions modificatives telles que présentées ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
<b>REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR</b>					
<b><i>Etude de faisabilité raccordement vestiaires terrain de sport de Volzac</i></b>					
2031-Op.103	Frais d'études	+ 825 €			
2031-Op.106	Frais d'études	- 825 €			
<b>BUDGET ANNEXE COLLECTE DES OM / DECHETTERIES</b>					
<b><i>Achat camion benne</i></b>					
21571-Op.11	Matériel roulant	+ 18 330 €			
2158-Op.16	Autres installations, matériel et outillage techniques	-18 330 €			
<b>BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS ARDELIS/UNIPLANEZE</b>					
<b><i>Intégration des frais d'études et d'insertion – Extension Uniplanèze</i></b>					
2313-041	Constructions	121 876 €	2031-041	Frais d'études	121 876 €
<b>BUDGET ANNEXE CENTRE AQUALUDIQUE</b>					
Ajustements charges de personnel + Travaux toiture					
606122.413	Electricité	- 11 000 €	6419.413	Remboursement sur rémunérations de personnel	+ 7000 €
64131.413	Rémunérations	+ 18 000 €			
21731-Op 101	Constructions	+ 100 000 €	21731-Op.101	Constructions	+ 100 000 €
<b>BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</b>					
21758 HO	Autre matériel (Benne)	- 6 000 €			
21718 op 101	Autre matériel	+ 6 000 €			
<b>BUDGET ANNEXE MAISONS TERRITORIALES DE SANTE</b>					
<b><i>Intégration des frais d'études et d'insertion – Maison pluridisciplinaire de Valuégols – Opération 104</i></b>					
2313-041	Constructions	+ 37 127 €	2031-041	Frais d'études	+ 35 722 €
			2033-041	Frais d'insertion	+ 1 405 €
<b><i>Intégration des frais d'études et d'insertion – Extension maison de santé de Neuvéglise – Opération 102</i></b>					
2313-041	Constructions	+ 21 064 €	2031-041	Frais d'études	+ 20 596 €
			2033-041	Frais d'insertion	+ 468 €
<b><i>Etude faisabilité maison de santé Neuvéglise – Opération 102 – Transfert du budget général</i></b>					

2031	Frais d'études	+ 4 440 €	1311	Subvention état et établissements nationaux	+ 1 036 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 2 960 €	1337	Dotation de soutien à l'investissement local	+ 444 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	+ 2 960 €
			74751	Participation GFP de rattachement	+ 2 960 €
<b>Etude faisabilité maison de santé Pierrefort – Opération 103 – Transfert du budget général</b>					
2031	Frais d'études	+ 5 639 €	1337	Dotation de soutien à l'investissement local	+ 1 332 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 4 307 €	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 4 307 €
			74751	Participation GFP de rattachement	+ 4 307 €
<b>BUDGET GENERAL</b>					
<b>Etude faisabilité maison de santé Neuvéglise – Opération 42 – Transfert au budget Maisons de santé</b>					
1311	Subvention état et établissements nationaux	+ 1 036 €	2031	Frais d'études	+ 4 440 €
1337	Dotation de soutien à l'investissement local	+ 444 €	021	Virement de la section de fonctionnement	- 2 960 €
023	Virement à la section d'investissement	- 2 960 €			
67441	Subvention de fonctionnement aux budgets annexes	+ 2 960 €			
<b>Etude faisabilité maison de santé Pierrefort – Opération 42 – Transfert au budget Maisons de santé</b>					
1337	Dotation de soutien à l'investissement local	+ 1 332 €	2031	Frais d'études	+ 5 639 €
023	Virement à la section d'investissement	- 4 307 €	021	Virement de la section de fonctionnement	- 4 307 €
67441	Subvention de fonctionnement aux budgets annexes	+ 4 307 €			
<b>Opération 71 Parc Thermal – réhab moulin Juéry</b>					
2313- op 71	Travaux	+ 1 703 €	1323-71	Subvention département	+ 22 616.50 €
			1321-71	Subvention Etat	- 20 913.50 €
<b>Opération 19 Aides économiques aux entreprises</b>					



20422-90.19	Subventions d'équipement versées	+ 1 070 €	20422	Subventions d'équipement versées	+ 1 070 €
<b>Opération 67 Centre des services et du télétravail Pierrefort / Opération maison des services Chaudes Aigues</b>					
2313- op 67	Construction	- 3 000 €			
2313- op 69	Constructions	+3 000 €			

↓ Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

### **DELIBERATION N°2022-250 : FIXATION DE TARIFS 2022 - INSTALLATIONS HIPPIQUES**

Le Conseil Communautaire,

↓ Approuve la grille tarifaire ci-dessous, applicable à compter de l'entrée en vigueur de la délibération.

	Tarif par jour T.T.C	Tarif Week-end T.T.C
Frais administratifs	50,00 €	50,00 €
Eau	10,00 €	20,00 €
Électricité	10,00 €	20,00 €
Entretien et passage de la herse	50,00 €	60,00 €
<b>Total</b>	<b>120,00 €</b>	<b>150,00 €</b>

### **DELIBERATION N°2022-251 : FIXATION DE TARIFS 2022 - LOCATION DE VELOS ELECTRIQUES**

Le Conseil Communautaire,

↓ Approuve la grille tarifaire ci-dessous, applicable à compter de l'entrée en vigueur de la délibération.

Tarifs à destination des particuliers									
Haute saison du 1er mai au 30 septembre				Basse saison du 1er octobre au 30 avril					
Tarif unique résidents et non résidents			Tarifs résidents du territoire de Saint-Flour Communauté			Tarifs non résidents du territoire de Saint-Flour Communauté			
	VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique	Conditions		VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique		VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique
1/2 journée	37 €	26 €	Tarifs réservés aux résidents de Saint-Flour Communauté du 1er octobre au 30 avril et dans la limite cumulée de 1 mois maximum sur la période	1/2 journée			1/2 journée	37 €	26 €
1 Journée	53 €	37 €		1 Journée	32 €	26 €	1 Journée	53 €	37 €
1 Journée supplémentaire	42 €	32 €		1 Journée supplémentaire	26 €	21 €	1 Journée supplémentaire	42 €	32 €
1 Semaine	252 €	210 €		1 Semaine	105 €	74 €	1 Semaine	252 €	210 €
				1 mois	210 €	158 €	1 mois		

Tarifs à destination des professionnels privés						
Haute saison du 1er mai au 30 septembre			Basse saison du 1er octobre au 30 avril			
	VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique	Basse saison du 1er octobre au 30 avril		VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique
1 journée	53 €	37 €		1 journée	32 €	26 €
1 Journée supplémentaire	42 €	32 €		1 Journée supplémentaire	26 €	21 €
1 semaine	252 €	210 €		1 semaine	105 €	74 €
1 mois				1 mois	210 €	158 €

Tarifs à destination des communes de Saint-Flour Communauté						
Haute saison du 1er mai au 30 septembre			Basse saison du 1er octobre au 30 avril			
	VTT à assistance électrique		Basse saison du 1er octobre au 30 avril		VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique
1 journée		26 €		1 journée		20 €
1 Journée supplémentaire		21 €		1 Journée supplémentaire		10 €
1 semaine		74 €		1 semaine		50 €
1 mois		158 €		1 mois		120 €

Tarifs de livraison		
Forfait par vélo	30,00 €	par vélo livré
coût au kilomètre	0,60 €	par kilomètre (A/R)

**DELIBERATION N°2022-252 : FIXATION DE TARIFS 2022 – ACTIVITES DE PLEINE NATURE  
– ANIMATIONS ET LOCATION DE MATERIEL**

Le Conseil Communautaire,

↓ Approuve la grille tarifaire ci-dessous, applicable à compter de l'entrée en vigueur de la délibération.

<b>Activités de pleine nature - propositions de tarifs</b>				
<b>Tarifs de location du matériel nordique tout public</b>				
<b>Matériel</b>	<b>Tarif ½ journée</b>	<b>Tarif journée</b>	<b>Caution</b>	
	<b>Proposition nouveaux tarifs (+5%)</b>	<b>Proposition nouveaux tarifs (+5%)</b>		
Skikes (skis roue, nouveau)	8,00 €	15,00 €	50 €	
Carabine tir optique		42,00 €	150 €	
Jumelles	5,25 €	7,35 €	68 €	
Lampe frontale		3,15 €		
Bâtons marche nordique	3,15 €	5,25 €		
<b>Animations - Tarifs uniques</b>				
	<b>Proposition nouveaux tarifs (+5%)</b>			
Initiation Ski roue 1h00 (matériel et encadrement compris - par personne)	10,50 €			
Perfectionnement ski roue 2h00 (matériel et encadrement)- par personne	15,75 €			
Initiation marche nordique - par personne	8,40 €			
Perfectionnement marche nordique / Nordic Fit (matériel et encadrement) - par personne	10,50 €			
Initiation biathlon et orientation hors neige (matériel et encadrement) - par personne	15,75 €			
Parcours d'orientation (cartographie)	1,05 €			
<b>Tarifs par catégorie d'âge</b>				
<b>Animation</b>	<b>Tarif adulte</b>	<b>Enfants de 5 à 18ans</b>	<b>Enfants de moins de 5 ans</b>	<b>Tarifs familles et groupes à partir de 5 personnes</b>
	<b>Proposition nouveaux tarifs (+5%)</b>	<b>Proposition nouveaux tarifs (+5%)</b>	<b>Proposition nouveaux tarifs (+5%)</b>	<b>Proposition nouveaux tarifs (+5%)</b>
Tir à l'arc (encadrement et matériel)	13,65 €	8,40 €		11,00 €
Randonnée journée	26,25 €	15,75 €	gratuit	21,00 €
Randonnée 1/2 journée	15,75 €	8,40 €	gratuit	12,00 €
Randonnées VTT encadrées 2h00 (matériel et encadrement)	47,25 €			
Randonnée VTT encadrée 2h00 (encadrement)	16 €			
Initiation VTT enfant 2h00 (encadrement)		26,25 €		



**DELIBERATION N° 2022-253 : FIXATION DE TARIFS 2022 - DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES - AJUSTEMENTS**

Le Conseil Communautaire, approuve l'extension de la collecte de pneus à la déchetterie de Pierrefort, selon les tarifs de collecte de pneus en vigueur à la déchetterie de Saint-Flour et aux mêmes conditions, dès l'entrée en vigueur de la délibération.

**DELIBERATION N° 2022-254 : FIXATION DE TARIFS 2022 - LOCATIONS DE BUREAUX - MSAP DE CHAUDES-AIGUES**

Le Conseil Communautaire approuve le tarif de location par m<sup>2</sup> de bureaux au sein de la MSAP de Chaudes Aigues à hauteur de 13.17 € TTC, auquel s'ajoutent les charges locatives, dont le montant s'élève à 2.65 € TTC / m<sup>2</sup> (coût des charges de fonctionnement de la MSAP de Chaudes Aigues pour année 2021), dès l'entrée en vigueur de la délibération.

**DELIBERATION N° 2022-255 : DOMAINE NORDIQUE PRAT DE BOUC HAUTE PLANEZE SAISON 2022/2023 - FIXATION DE LA REDEVANCE NORDIQUE ET DES TARIFS**

Le Conseil Communautaire,

↓ DECIDE D'INSTITUER sur le domaine nordique du Lioran Prat de Bouc Haute Planèze, la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond et des loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin et destinés à favoriser la pratique de ces activités, dans les conditions prévues par les articles L.2333-81, L.2333-82, L.2333-83, L.5211-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et d'appliquer les tarifs et exonérations tels qu'annexés à la délibération ;

↓ CONFIE la perception du produit de la redevance sur le domaine nordique du Lioran Prat de Bouc Haute Planèze comme suit :

- Le SMDTEC perçoit pour son propre compte le produit des redevances vendues sur site ;
- Le SMDTEC confie par convention à Montagnes Massif Central la perception des redevances vendues en ligne, et cette structure les lui reverse mensuellement (article L.2333-83 CGCT) ;

↓ EMET un avis favorable sur le projet de convention annexé à la délibération à intervenir entre le SMDTEC et Montagnes Massif Central ;

↓ APPROUVE les tarifs de location et d'animations pour le site de Prat de Bouc, qui seront appliqués par le SMDTEC sur le domaine nordique de Prat de Bouc et applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 tels qu'annexés à la délibération.

**DELIBERATION N° 2022-256 : DOMAINE NORDIQUE DE CEZENS - SAISON 2022/2023 - FIXATION DE LA REDEVANCE NORDIQUE ET DES TARIFS**

Le Conseil Communautaire,

↓ DECIDE D'INSTITUER sur le domaine nordique de Cézens, la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond et des loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin et destinés à favoriser la pratique de ces activités, dans les conditions prévues par les articles L.2333-81, L.2333-82, L.2333-83, L.5211-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et d'appliquer les tarifs et exonérations tels qu'annexés à la délibération ;

↓ CONFIE la perception du produit de la redevance sur le domaine nordique de Cézens comme suit :

- Saint-Flour Communauté perçoit pour son propre compte le produit des redevances vendues sur site ;

- Saint-Flour Communauté confie par convention à Montagnes Massif Central la perception des redevances vendues en ligne, et cette structure les lui reverse mensuellement (article L.2333-83 CGCT) ;

↓ APPROUVE les termes du projet de convention annexé à la délibération à intervenir entre Saint-Flour Communauté et Montagnes Massif Central ;

↓ AUTORISE Madame le Président à signer tous documents nécessaires à l'application des dispositions ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2022-257 : INFORMATION SUR LA QUALITE DES COMPTES LOCAUX DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2021**

Le Conseil Communautaire prend connaissance de la synthèse sur la qualité des comptes locaux de Saint-Flour communauté pour l'exercice comptable 2021 annexée à la délibération.

**DELIBERATION N° 2022-258 : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DU PERSONNEL - AVENANT**

Le Conseil Communautaire,

↓ DECIDE DE MODIFIER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les risques couverts par le contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir Saint-Flour Communauté contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale pour les agents affiliés à la CNRACL comme indiqué ci-dessous :

Risques	Franchise	2022		2023	
		Taux	Options	Taux	Options
Décès	/	0.15%	Oui	0.15 %	Oui
Accident du travail et maladie professionnelle	sans franchise	1.01%	Oui	1.26 %	Oui
Congés longue maladie et congés longue durée	sans franchise	1.74%	Oui	2.17%	Oui
Temps partiel thérapeutique, disponibilité pour raisons de santé	Inclus dans les taux				
Congés Pathologique, Maternité, paternité,	sans franchise	0.86%	Oui	1.07 %	Oui
Maladie Ordinaire	5 jours consécutifs	2.64%	Oui	3.30 %	<b>Non</b>
	10 jours consécutifs	2.19%	Non	2.74%	Non
	20 jours consécutifs	1.74%	Non	2.17 %	Non
<b>Taux Global - &gt;</b>				<b>6.40 %</b>	<b>4.65 %</b>

pour les agents affiliés à la CNRACL comme indiqué ci-dessous :

Risques	Franchise	2022		2023	
		Taux	Options	Taux	Options
Accident du travail et maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité, temps partiel thérapeutique	sans franchise	1.40 %	Oui	1.95	Non
Maladie ordinaire	10 jours de franchise				

**Taux Global - >**

1.40 %

**0.00 %**

↓ SUPPRIME à compter du 1er janvier 2023, les risques couverts par le contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir Saint-Flour-Communauté contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale pour les agents affiliés à l'IRCANTEC ;

↓ AUTORISE Madame le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

↓

#### **DELIBERATION N° 2022-259 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES**

Le Conseil Communautaire,

↓ DECIDE DE CREER 1 emploi permanent, à temps complet relevant du grade d'attaché territorial, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

↓ AUTORISE Madame le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 et 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée les agents non titulaires selon les modalités susvisées ;

↓ AUTORISE Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette embauche (contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;

↓ DECIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence.

↓

#### **DELIBERATION N° 2022-260 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - MANAGER DE COMMERCE**

Le Conseil Communautaire,

↓ DECIDE DE CREER 1 emploi non permanent, à temps non complet (17,5/35ème) relevant du grade d'attaché territorial, à compter du 16 novembre 2022 ;

↓ AUTORISE Madame le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 et 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée les agents non titulaires selon les modalités susvisées ;

↓ AUTORISE Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette embauche (contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;

↓ AUTORISE Madame le Président à signer les conventions de mise à disposition avec les communes de Chaudes-Aigues et Pierrefort, concernant le poste de manager de commerce ;

↓ DECIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence.

#### **DELIBERATION N°2022-261 :**

**Information - Décisions de la Présidente prises par délégation.**

#### **DELIBERATION N° 2022-262 : SOUTIEN A LA MOTION DE LA COMMUNE DE CEZENS CONTRE LE PROJET BORALEX D'EOLIENNES INDUSTRIELLES**

Le conseil communautaire apporte son soutien à la motion **contre le projet BORALEX d'éoliennes industrielles adopté par délibération 2022-72 du Conseil Municipal de CEZENS.**



A Saint-Flour, le 15 novembre 2022

Affiché le 22 novembre 2022

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

